

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 AVRIL 2023

Le vingt avril deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de dix en suite de la convocation faite le 17 avril 2023

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, LE BADEZET Yoann, GUILLEMOT Marianne, STERVINOY Sylvaine, LE LIBOUX Claude, NEDELLEC Morgane, LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, ROBIN-LE GALLO Evelyne, GERBEAU Philippe.

Étaient absents excusés : Monsieur CHAMPOT Nicolas, Monsieur LE BADEZET Cédric, Monsieur LE DÉVÉHAT Yannick, LE LERAY Gurvan, Madame COMMEUREUC Adeline,

Monsieur LE DÉVÉHAT Yannick donne procuration à Madame LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne,

Madame COMMEUREUC Adeline donne procuration à Madame ROBIN-LE GALLO Evelyne

Monsieur LE LERAY Gurvan donne procuration à Madame NEDELLEC Morgane,

Monsieur LE BADEZET Cedrick donne procuration à Madame GUILLEMOT Marianne

Secrétaire de séance : L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2023

DÉCISIONS

1°/ Election 4^{ème} adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-7-2, « Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Préfet du Morbihan a accepté par lettre du 24 mars 2023 la démission de monsieur CHAMPOT Nicolas de son poste d'adjoint (4^{ème} rang) tout en restant à son poste de conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2122-14 du CGCT, le conseil municipal doit être convoqué dans un délai de 15 jours pour effectuer le remplacement.

Saisissant la première réunion de conseil municipal, en date du 20 avril 2023, monsieur Le Maire fait appel au sein de l'assemblée municipale aux volontaires pour combler le poste de 4^{ème} adjoint. Les candidats ne peuvent qu'être de sexe masculin (parité oblige).

L'appel à candidature est infructueux et aucune candidature n'est proposée.

En conséquence, le poste de 4^{ème} adjoint est supprimé.

Un poste de conseiller délégué est proposé par Monsieur Le Maire qui prendra l'arrêté de nomination à compter du 1^{er} mai 2023. La proposition est faite par monsieur le Maire à madame Maryvonne LE FOLGOC-NICOLAS qui l'accepte.

Les principales attributions seront :

- Poursuite de la revitalisation du centre bourg avec notamment la coordination des marchés
- Aménagement de la zone des étangs et du square intergénérationnel
- Réductions des consommations énergétiques : Inventaire - actions

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de supprimer le poste de 4^{ème} adjoint
- **VALIDE** la proposition de monsieur le Maire de créer un poste de conseiller délégué à compter du 1^{er} mai 2023
- **VALIDE** la nomination de madame Maryvonne LE FOLGOC-NICOLAS sur le poste de conseiller délégué
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier_

2°/ VALIDATION DES ENTREPRISES CHANTIER SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de la salle polyvalente et suite à l'appel d'offres lancé, et relance directe auprès d'entreprises locales par Monsieur Maiseau, Architecte en charge de la maîtrise d'œuvre, nous sommes en mesure de confirmer l'attribution des différents lots afin de démarrer le chantier au plus tôt.

LA CAO réunie le 14/04/2023 à 18H30 propose de retenir les entreprises suivantes :

LOT 1 : Charpente : ACM Quistinic : **30765,70 €** - Une seule offre

LOT 2 : Désamiantage : ODS Quimper **10805,00 €**

Couverture : Bacs acier : QUIDU : **16371,00 €** ; option Ardoises = **23985,85€**

LOT 3 : Menuiseries Int : Pas d'offre à ce jour. Estimation à **2000 €**

LOT 4 : Cloisons : LE SOURN Habitat : **20600,13 €**

LOT 5 : Plafonds : COYAC : **31254,00 €**

LOT 6 : Peinture : LE ROUX : **11378,26 €**

LOT 7 : Chauffage - VMC : HERVE THERMIQUE : **57795,78 €**

LOT 8 : Electricité : SVAE : **47600 €** + PSE sonorisation : **18576,51 € (à redéfinir)**

Le montant total des offres retenues s'élèvent à 247 146,38 Euros HT en incluant l'estimation du lot 3 et la PSE du lot électricité. L'estimation par le maître d'œuvre était de 258000 Euros.

En ajoutant le coût de la MOE (24958 Euros) l'opération rénovation de la salle polyvalente se chiffre à **272 104,38 Euros HT**, soit 326525,25 Euros TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **14 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention** :

- **CONFIRME** l'attribution des marchés aux entreprises susvisées et aux conditions proposées conformément aux conclusions de la commission d'appels d'offres.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier_

3°/ RECONDUCTION LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de renouvellement de ligne de trésorerie reçue du Crédit Agricole, pour un montant de 150 000.00€.

La ligne de trésorerie n° 10000928253, actuellement en cours arrive à échéance le 30 avril 2023

Circulaire NOR/INT/B/89/007/C du 22 février 1989 - distinction entre emprunt et ligne de trésorerie - Il découle de cette distinction fondamentale que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Les nouvelles conditions sont les suivantes :

- Montant maximum : 150 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 1,81 % base de calcul exact / 365 jours avec un index de mars 2023 : +2,911% soit un taux variable = 4,72 %
- Périodicité de paiement des intérêts : au trimestre par débit d'office
- Montant minimum des tirages et remboursements : 5 000 €
- Frais de dossier : 0.15% soit 225.00€ payables en une seule fois à la mise en place
- Commission d'engagement : NÉANT
- Commission d'engagement et de non-utilisation : NÉANT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 150000 € auprès du Crédit Agricole dans les conditions énoncées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°/ MARCHE ASSURANCES DE LA COMMUNE

Les contrats pluriannuels d'assurance de la collectivité viendront à échéance le 31 décembre 2023. Il convient de lancer les opérations de renouvellement de ces contrats couvrant le personnel, le patrimoine, les véhicules et également les risques encourus par les élus dans leurs fonctions.

Le cabinet d'Audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à concurrence, CONSULTASSUR, propose son offre de service à la commune.

Cette prestation inclut :

- Le diagnostic des contrats actuels,
- Les propositions de modifications
- La rédaction du DCE et analyse des offres reçues
- La rédaction des nouveaux contrats

Le montant de la prestation est fixé à 1400 Euros HT, incluant deux déplacements.

Ce cabinet présente une grande expérience auprès des collectivités locales et plusieurs communes du secteur font appel à lui depuis de nombreuses années.

Le fait de recourir à cette AMO apportera un œil extérieur sur nos contrats, gérés jusque-là en interne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** d'accepter la proposition du cabinet CONSULTASSUR pour établir l'audit des contrats d'assurance de la collectivité et lancer de nouveaux contrats après appels d'offres.

- **VALIDE** la proposition financière à hauteur de 1400,00 €uros HT, incluant deux déplacements.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

5°/ INSCRIPTION VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le Département relance sa campagne pour l'embellissement des Villes et Villages Fleuris du Morbihan. Les communes volontaires sont invitées à s'inscrire avant le 8 mai ;
L'inscription à ce concours permet de bénéficier d'échanges entre professionnels, de conseils de spécialistes, d'accueillir le jury départemental et surtout de valoriser le travail des équipes.
L'inscription pour la commune, positionnée dans la tranche 2 de 1001 à 3500 habitants est de 50,00 €uros.

Rappel : L'an dernier, la commune s'est vu remettre le label avec 3 pétales.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** d'inscrire au titre de 2023 la commune et participer ainsi au concours de 2023 des Villes et Villages fleuris du Morbihan
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°/ QUESTIONS DIVERSES

6-1) – Travaux Local médical :

L'actualité de construction et développement du service médical sur le secteur prend son envol et des améliorations sensibles vont pouvoir être enregistrées courant septembre.

Le syndicat Sarre Blavet Santé a reçu l'accord de plusieurs médecins. Le centre de santé de St-Thuriau s'est ouvert avec deux médecins et un troisième arrivera sur la fin d'année. Les formalités pour ouvrir celui de Melrand sont lancées pour être opérationnel après l'été (1^{er} Octobre) avec deux médecins. Cette structure est appelée à fonctionner avec le cabinet de Guern, par un partage du temps de consultation entre les 2 communes.

Il devient donc urgent d'effectuer les travaux sur l'équipement de Guern afin d'accueillir un médecin plus un secrétariat médical.

Plusieurs devis ont été réalisés :

- SAS A à Z Renov' de Guémené s/s : Montant total de la prestation 30374,84 € HT
- MAD Plougoumen : 35835,00 € HT

Quelques ajustements sont encore à réaliser mais devraient faire baisser ces montants de travaux.

Monsieur le maire propose de retenir l'offre de A à Z Renov' de Guémené sur Scorff pour un montant de 30374,84 €uros HT soit 36449,80 TTC

Ces travaux ont été inclus dans le budget d'investissement 2023.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **DECIDE** de valider la proposition de A à Z Renov' pour un montant de 30374,84 €uros HT soit 36449,80 €uros TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS

1.1) Cérémonie du 8 Mai :

Les invitations ont été adressées et l'ordre du jour est quelque peu modifié par rapport aux autres années ;

10H30 : Rassemblement place de l'Eglise pour inauguration monuments aux morts

11H00 : Dépôt de gerbes aux monuments aux morts

11H45 : Inauguration exposition salle polyvalente

12H15 : Vin d'honneur.

2°/ POINT BUDGET :

Mme Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, présidente de la commission finances, présente aux membres de l'assemblée l'état des finances au 18/04/2023. Les trajectoires sont cohérentes avec le prorata temporis (26%) en fonctionnement. Le budget d'investissement ne reflète que quelques opérations engagées en 2022. Les montants consommés sont peu significatifs. Le travail urgent est à faire pour encaisser les subventions sur les opérations clôturées (Région – Etat – Conseil Départemental et Pontivy Communauté)

3°/ GUERN ACTUS MAI 2023

Le Guern Actus de mai est en cours de finalisation et sera distribué la première semaine de mai par La Poste.

4°/ CALENDRIER CONSEILS MUICIPAUX de JUIN 2023

Une actualisation des dates de conseil est présentée :

- 9 Juin : Elections des délégués pour les Sénatoriales de septembre à 19H30
- 22 Juin : Conseil mensuel (pas de changement) à 20H30
- 30 Juin : Conseil exceptionnel : Réorganisation su Conseil municipal. Horaire à déterminer

6°/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Présentation esquisses aménagement étang et square**

Suite à réunion avec le cabinet AGPU en charge de l'étude de l'aménagement de la zone des Etangs et du square intergénérationnel, les travaux de diagnostic et les premières pistes d'évolution sont présentées aux élus. Le fichier correspondant sera diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Installation de deux horloges connectées par Morbihan Energies :

Accord du conseil à l'unanimité pour l'installation sur le bourg de ces 2 horloges qui permettront d'intervenir à distance pour l'allumage et l'extinction de l'éclairage public. Le coût de cet équipement est pris en charge par Morbihan Energies.

- **Réunion CSS anciennes mines d'uranium de Lignol :**

Une réunion est organisée par la Préfecture sur le suivi de ces sites des anciennes mines le mercredi 10 mai à 14H30 à la sous-Préfecture de Pontivy. Madame L'HOSTIS représentera la commune.

- **Réparation poteau incendie de Quelven** :

STGS a fourni un devis pour remplacer le poteau incendie de Quelven qui avait été renversé par un automobiliste, qui vient d'être identifié. Le montant du devis s'élève à 4661,21 € TTC. Un recours sera engagé contre l'auteur pour prise en charge de cette réparation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 23h00

Prochain conseil municipal : jeudi 25 Mai 2023 à 20h30